

CONCOURS REGIONAUX DE DANSE CLASSIQUE

SAISON 2022/2023

Ce règlement est valide pour les concours qui se dérouleront entre le mois de septembre 2022 et le mois d'août 2023.

[Pour toute information sur le règlement : concoursclassique@ffdanse.fr](mailto:concoursclassique@ffdanse.fr) - Claudine ANDREO :
04.93.09.02.55

[Pour toute information relative à l'organisation ou au déroulement de votre concours régional :](#)
Contacter directement l'organisateur du concours régional concerné

OBJET :

Les concours régionaux de danse classique proposés par la FFDANSE sont exclusivement de niveau régional. Ils ne sont donc pas sélectifs pour le concours national qui est indépendant.

Pendant les candidats des catégories « Élémentaire » et « Supérieur » ayant participé à un concours régional et s'inscrivant au concours national en Niveau « Etude » dans la même saison, passeront directement en finale du Concours National, sans avoir à passer la variation imposée de l'éliminatoire à condition d'avoir obtenu la moyenne de 15 au régional.

Les concours régionaux ont pour objet de :

- Promouvoir et développer la danse classique au plus proche des licenciés ;
- Favoriser les échanges entre « élèves-danseurs » et « professeurs-chorégraphes » ;
- Permettre une évaluation du niveau des pratiquants amateurs.

Article 1.1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être amateurs de bon niveau.
- Être titulaire de la **licence B** de la Fédération Française de Danse.
- Présenter obligatoirement le jour du concours : la licence fédérale et une pièce d'identité.

UN DANSEUR PEUT PARTICIPER AU MAXIMUM A DEUX PRESTATIONS CHOREGRAPHIQUES

Article 1.2 - CATEGORIE D'AGES

- ENFANT : Filles et garçons nés en [2012 - 2013 - 2014](#)
- ESPOIR 1 : Filles et garçons nés en [2010 - 2011](#)
- ESPOIR 2 : Filles et garçons nés en [2008 - 2009](#)
- ELEMENTAIRE : Filles et garçons nés en [2005 - 2006 - 2007](#)
- SUPERIEUR : Filles et garçons nés en [2003 - 2004](#)

Un candidat ayant obtenu une médaille d'or au concours national FFDanse dans une catégorie d'âge peut participer au concours régional, mais il devra obligatoirement s'inscrire dans la catégorie d'âge supérieure (même s'il n'a pas encore l'âge requis).

1.3.1 - Accueil

- L'accueil des candidats sera précisé par l'organisateur du concours régional.
- Une prise de plateau sera prévue (Les horaires seront précisés avec le planning). Seuls les professeurs seront admis dans la salle.

1.3.2 - Tenue**Variation Imposée : Enfant/Espoir/Elémentaire/Supérieur**

- Filles : Tenue de cours exigée - justaucorps pastel sans manches, collant clair, jupette autorisée. Parures vestimentaires interdites.
- Garçon : Tenue de cours exigée – léotard blanc, collant gris

1.3.3 - Epreuves

Tous Les candidats passeront les variations imposées individuellement.

Pour les catégories Enfant, Espoir 1, Espoir 2 et Elémentaire :

- Variation imposée sur demi-pointes

Pour la catégorie Supérieur :

- Variation imposée sur pointes

1.3.4 - Notation

- ENFANT (variation imposée sur demi-pointes) :

1 note sur 20 (Présentation, technique et respect de la variation).

Les notes obtenues par les candidats détermineront le classement final.

- ESPOIR / ELEMENTAIRE / SUPERIEUR (variation imposée sur demi-pointes) :

1 note technique sur 20 (présentation, technique et respect de la variation) et une note artistique sur 20 (musicalité et interprétation).

La moyenne des notes obtenues par les candidats déterminera le classement final.

Article 1.4 – GROUPES ET DUOS

> CHAQUE STRUCTURE PEUT PRÉSENTER UN MAXIMUM DE DEUX GROUPES PAR CATÉGORIE

1.4.1 – Accueil

- L'accueil des candidats sera précisé par l'organisateur.

Une prise de plateau sera prévue (Les horaires seront précisés avec le planning). Seuls les professeurs seront admis dans la salle.

1.4.2 – Tenue

- Costumes de scène

1.4.3 - Epreuves

- Présentation d'une chorégraphie originale hors répertoire respectant les fondamentaux de la danse classique dans une des catégories définies ci-dessous :

Catégorie	Age des interprètes	Durée de la prestation
Groupe I	Nés 2012 – 2013- 2014	3 minutes 30 maxi
Groupe II	Nés en 2008 - 2009 – 2010 - 2011	4 minutes maxi
Groupe III	Nés en 2004 –2005 – 2006 - 2007	4 minutes maxi
Duo	Nés avant le 01/01/2009	3 minutes maxi

IMPORTANT : Pour les groupes, il sera toléré que le groupe comporte des participants de la catégorie d'âge la plus proche et d'une seule dans une proportion n'excédant pas le tiers des danseurs. Si le tiers du nombre total de danseurs est un chiffre avec décimale, prendre en compte le chiffre directement supérieur (exemple : $10 / 3 = 3,33$ – il sera ici toléré 4 danseurs de la catégorie inférieure ou supérieure).

1.4.4 – Notation

- 1 note technique sur 20 (présentation, technique des danseurs)
 - 1 note artistique sur 20 (musicalité, interprétation, scénographie)
- La moyenne des notes obtenues par les candidats déterminera le classement.

Article 1.5 – SELECTION ET RECOMPENSES

Un classement général par catégorie et classe d'âge sera établi suivant les notes finales obtenues.

Une attestation de participation sera remise aux candidats.

Selon la moyenne obtenue, il pourra être délivré :

- 1ère mention à l'unanimité si note supérieure ou égale à 15
- 1ère mention si note égale ou supérieure à 14
- 2ème mention si note égale ou supérieure à 13
- 3ème mention si note égale ou supérieure à 12

Les candidats des catégories « Élémentaire » et « Supérieur » obtenant la note de 15 et voulant s'inscrire par la suite au concours national de la même saison en « Niveau Etude » présenteront directement la variation libre en finale du Concours National, sans avoir à présenter la variation imposée de l'éliminatoire.

Sur la seule décision du jury, un candidat dont la prestation aura été particulièrement remarquée et ayant obtenu une moyenne supérieure à 16 se verra offrir le droit d'inscription au Concours National de la FEDERATION FRANCAISE DE DANSE.

Des stages et autres cadeaux pourront être offerts.

Article 1.6 - ORDRES DE PASSAGE

Solistes : L'ordre de passage sera déterminé par ordre croissant de la date de naissance des candidats (du plus jeune au plus âgé)

Duos et Groupes : L'ordre de passage sera déterminé par ordre alphabétique, la première lettre étant tirée au sort.

Article 1.7 - ELEMENTS DE SCÉNOGRAPHIE

- **MUSIQUE** (Duos, groupes) :

- Un CD (Pas de RW) ou un lecteur USB par prestation (MP3 ou WAV).
Pas de smartphone.
- Mentionner le nom de la structure, le titre, la catégorie.
- Mentionner - "Placement sur scène et Musique " ou "Musique et entrée".
- Prévoir un double en cas de problème de lecture du CD ou clé USB

- **LUMIERE** : Pleins feux.

- **DECORS & ACCESSOIRES (uniquement pour les prestations de groupe)** : Maniables, sans installations particulières et conformes aux normes de sécurité en vigueur.

Article 1.8 - ENTRETIENS

Selon les possibilités de l'organisation, il pourra être proposé aux professeurs-chorégraphes des candidats de s'entretenir avec les membres du jury à l'issue du palmarès.

Article 1.9 - JURY ET DECISIONS

- Le jury sera composé de personnalités choisies dans la liste des jurys fédéraux de l'année en cours.
- Le jury applique le présent règlement approuvé par les candidats.
- Le non-respect du présent règlement ou tout agissement inconvenant entraînera l'élimination du candidat.

MODALITES PRATIQUES

SPECTACLES :

Les spectacles sont ouverts au public avec droit d'entrée fixé par l'organisateur.
Les participants et leur professeur y ont accès librement.

INSCRIPTIONS :

Les dates et lieux des concours régionaux sont précisés chaque année au calendrier des actions fédérales (site internet)
Le dossier d'inscription est à demander au comité organisateur du concours.

Un droit d'engagement, fixé par l'organisateur sera demandé. Il sera non remboursable.

Les inscriptions seront closes 3 semaines avant la date du concours. Elles pourront l'être plus tôt sans préavis si leur nombre était trop important.

DEMANDE DE DOSSIER D'AFFILIATION FFD :

Si votre structure n'est pas encore affiliée veuillez demander votre dossier au plus vite auprès du service affiliation : licences@ffdanse.fr ou faites la demande sur le site internet www.ffdanse.fr – rubrique « Affiliation et licences ». les participants doivent être obligatoirement licenciés avant leur inscription au concours.

Nouveau : les candidats libres (non présentés par une école) peuvent prendre une licence individuelle en créant leur espace licencié sur le site de la FFDanse.

Pour tout complément d'information ou aide, vous pouvez appeler le siège fédéral (01 40 16 53 38) et demander le service licences.

COMMANDE DES VARIATIONS IMPOSEES :

Les variations imposées sont à télécharger directement à partir du site Internet de la Fédération

Page inscription : <http://ffdanse.fr/index.php/danse-artistique/reglements-et-inscriptions>

Vous pouvez également commander le DVD des variations imposées en écrivant par mail à : concoursclassique@ffdanse.fr